



## PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX

Préavis N° 9 / 2021

Mex, le 15 novembre 2021

### BUDGET 2022

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité présente au Conseil général de Mex le budget 2022 en vue de son approbation.

Les postes budgétaires qui nécessitent une explication sont commentés directement dans le document « BUDGET 2022 ». Le budget tient compte de la décision du Conseil général du 18 octobre 2021 qui a fixé un taux d'imposition de 59.5.

L'exercice se solde par un excédent de charges CHF 494'200.- :

après amortissements de :

- CHF 807'700.-

après attributions de :

- CHF 73'000.- au fonds de réserve affecté de l'épuration
- CHF 71'500.- au fonds de réserve affecté de l'eau
- CHF 7'000.- au fonds Bobst
- CHF 321'000.- au fonds d'entretien, rénovation et d'amort. des bâtiments Vers l'église
- CHF 164'200.- au fonds d'entretien, rénovation et d'amort. Auberge

et après prélèvements de :

- CHF 10'200.- du fonds de réserve affecté de la déchetterie
- CHF 560'000.- du fonds de réserve affecté à l'épuration  
(amortissement unique investissement rattachement maisons foraines)
- CHF 100'000.- du fonds de réserve affecté à l'eau potable  
(amortissement unique investissement remplacement conduite et bouclage)
- CHF 29'000.- du fonds de réserve provision débiteurs douteux

La marge nette d'autofinancement s'élève à CHF 251'000.- (résultat avant les opérations ci-dessus).

#### **Autorités**

Les indemnités du Conseil général et de la Municipalité ont été reconduites pour la législature 2021-2026, selon le préavis 5/2021, adopté en séance du 18.10.2021.

Deux municipaux sont assurés à la CIP (Caisse intercommunale de pensions).

#### **Administration**

Le personnel est composé de quatre employé(e)s fixes et quelques auxiliaires.



## COMMUNE DE MEX

La Municipalité espère qu'en 2022, elle pourra reprendre toutes les animations habituelles ; une manifestation aura lieu afin d'inaugurer la nouvelle auberge / garderie et souhaiter la bienvenue aux habitants arrivés depuis 2019.

En 2022, la Municipalité aura recours à plusieurs prestataires externes afin de mener à bien les différents projets d'investissements et divers frais d'études budgétés à hauteur de CHF 55'000.-, soit :

- les arrêts de bus définitifs (ligne TL 58)
- le remplacement de la chaudière de la maison de commune
- les raccordements supplémentaires au chauffage à distance
- le plan de stationnement et circulation
- la cybersécurité (audit informatique).

La commune souhaiterait également dynamiser le site internet ainsi que l'InforMex.

### Transports et mobilité

La nouvelle ligne 58 des bus TL est entrée en fonction en août 2021. Dès 2022, elle sera également opérationnelle le week-end. Le contrat pour le Taxi-bus a été dénoncé.

La Municipalité a décidé de reconduire avec les TL le bus-pyjama pour les noctambules qui ont la possibilité de rentrer au petit matin.

Bien entendu, les cartes journalières CFF sont toujours en vente auprès de la commune de Penthaz (lien sur le site internet de la commune).

Les différentes subventions pour les transports publics ou la mobilité douce sont reconduites et même étendues.

### Recettes fiscales

Les recettes des personnes physiques sont en légère baisse. Elles peuvent fluctuer en fonction du nombre d'arrivées et de départs de contribuables, de leur capacité contributive et d'éventuels remboursements ou suppléments pour les périodes de taxation précédentes. Les recettes des personnes morales sont en hausse, principalement dues aux contribuables du site en Faraz (répartition à 54.8% pour Mex, 27.6% pour Vufflens-la-Ville et 17.6% pour Villars-Ste-Croix).

### Charges cantonales

L'alimentation de la péréquation, de la facture sociale et de la réforme policière s'élève à CHF 2'633'400 selon le budget du Canton de Vaud, basé sur les chiffres au 31.12.2020 et un point d'impôt communal de CHF 57'471. Afin d'adapter ce chiffre aux rentrées d'impôts estimées pour 2022, une diminution des charges péréquatives pour un montant de CHF -200'000 a été anticipée (provision année en cours), ce qui porterait les charges à un total de CHF 2'433'600, pour un point d'impôt estimé à CHF 57'731.

	Budget estimé	Budget estimé			
Impôts	2022	2021	2020	2019	2018
<b>TOTAL net</b>	<b>3'687'700</b>	<b>3'431'200</b>	<b>4'175'143</b>	<b>4'049'433</b>	<b>4'545'969</b>

  

		2021	2020	2019	2018
<b>Evolution charges cantonales</b>					
<b>TOTAL net</b>	<b>2'433'600</b>	<b>2'361'000</b>	<b>2'584'641</b>	<b>2'877'444</b>	<b>3'118'297</b>
Point d'impôt	57'731	54'709	58'521	62'953	70'575
Taux communal	59.5	59.5	59.5	61	61
Nombre habitants	820	780	791	718	725
Valeur du point communal par habitant	70.4	70.1	74.0	87.7	97.3
	<i>estimé</i>	<i>estimé</i>			
<b>Solde impôts ./ péréquation</b>	<b>1'254'100</b>	<b>1'070'200</b>	<b>1'590'502</b>	<b>1'171'989</b>	<b>1'427'672</b>



## **Intérêts des dettes à moyen et long terme**

Tous les intérêts des divers emprunts sont comptabilisés au compte 22.322.0. Les intérêts des emprunts liés à des dicastères affectés à des fonds sont répartis dans les différents comptes d'imputations internes xxx.390.1 à 22.490.1).

## **Amortissements**

Tous les amortissements des divers investissements du patrimoine administratif sont comptabilisés au compte 23.331.0. Les amortissements des investissements liés à des dicastères affectés à des fonds sont répartis dans les différents comptes d'imputations internes (23.490.1 à xxx.390.1).

## **Forêts**

Les forêts sont gérées par le Groupement de triage forestier intercommunal de la Venoge.

Une somme de CHF 2'200.- est prévue pour la révision du plan de gestion.

La participation de la commune pour la passerelle intercommunale de la Chamberonne est estimée à CHF 10'800.-.

## **Domaines et bâtiments**

Tous les entretiens hors du courant sont mentionnés en regard des comptes.

Tous les frais du collège liés à l'école primaire sont remboursés à 100% par l'ASIVenoge. Les frais relatifs à l'ensemble du bâtiment sont couverts à 62% par l'ASIVenoge.

## **Auberge Au Mai**

Le loyer commercial de l'auberge a été perçu dès le 1<sup>er</sup> juin 2021. Cela respecte les réductions de loyers accordées pour les deux premiers semestres de loyers perçus, afin de faciliter la phase de démarrage, étant donné les restrictions sanitaires toujours en cours.

Les frais engendrés par la garderie sont remboursés à 100% par l'AJERCO. Le montant du bail à loyer doit être encore précisément défini, dès que les coûts de l'auberge seront bouclés.

## **Bâtiments Vers l'Eglise**

L'agence de Rham SA à Lausanne gère les deux immeubles « Vers l'Eglise ». Les frais de gérance s'élèvent à 3.9% de l'état locatif d'un montant de CHF 586'700.-.

## **Routes**

Outre les travaux courants et réfections de diverses routes, la Municipalité a décidé de faire installer deux bornes de recharge électrique sur le parking de la salle villageoise.

## **Ordures ménagères**

Le fonds de réserve affecté à ce dicastère s'élève à CHF 6'217.58 au 31.12.2020. Il permettra de couvrir l'excédent de charges de 2021, mais ne sera vraisemblablement pas suffisant pour couvrir l'excédent de charges de l'année 2022. Dès les comptes 2021 bouclés, la Municipalité sera en mesure d'adapter la taxe forfaitaire des déchets au 01.01.2022.



## **Réseaux d'égouts, d'épuration**

Le préavis 3/2021 relatif à l'investissement de CHF 560'000.- pour le rattachement des maisons foraines aux canalisations EC/EU a été adopté. Les travaux ont débuté en novembre 2021 et seront terminés dans le courant 2022. L'amortissement unique et les charges d'intérêts de l'emprunt seront imputés au dicastère. Le montant de l'amortissement unique sera prélevé dans le fonds de réserve affecté. La taxe de raccordement de ces maisons figure également au budget (46.434.0).

La Municipalité a décidé d'inspecter par caméra, sur cinq ans, tout le réseau de canalisations EC-EU et épuration. Il sera également procédé au fraisage d'une canalisation EC-EU du chemin de Lugny-lès-Charolles.

## **Instruction publique et cultes**

La piscine des Chavannes a été inaugurée en été 2021 permettant aux élèves de suivre des cours de natation. Un montant de CHF 440.-/élève est budgété au travers des comptes de l'ASIVenoge pour les élèves primaires et de l'ASICoPe pour les élèves secondaires.

L'augmentation du coût par élève primaire et secondaire, est principalement dû aux cours de natation et à l'élargissement de la prise en charge des enfants pendant la pause de midi.

## **Sécurité sociale**

Pour l'année scolaire 2021-2022, la fréquentation de la cantine Pic'Fouls a augmenté, car 2 classes occupent à plein temps le collège. Environ 30 repas sont servis chaque semaine et préparés par l'Auberge Au Mai.

Les explications liées à la facture sociale sont données sous la rubrique charges cantonales ci-avant.

**AJERCO:** le coût budgété du préscolaire, soit garderie ou accueil en milieu familial se monte à 148.5/habitant.

Quant au parascolaire (UAPE unité d'accueil de la petite enfance), 10% du total est réparti par habitant sur tout le réseau de 27 communes et le solde de 90% se calculera à la prestation par îlot. Mex fait partie de l'îlot Venoge, (six communes), comprenant trois UAPE (Penthalaz, Penthaz et Vufflens-la-Ville). Ces montants peuvent fluctuer selon la participation des parents, le nombre d'enfants accueillis, les prestations et le changement d'année scolaire. La fréquentation des UAPE par des enfants de Mex est d'environ 15%.

**ARASPE :** env. CHF 5.40/habitant. La somme d'env. CHF 25.-/habitant a été reprise par le Canton, au sein de la facture sociale.

## **Réseau d'eau**

Le remplacement d'une conduite EP au chemin du Dernier Mur et la création d'un bouclage depuis la route de Cossonay pour environ CHF 100'000.-, couplés au rattachement des maisons foraines aux canalisations EU a fait l'objet du préavis 3/2021. L'amortissement unique et les charges d'intérêts de l'emprunt seront imputés au dicastère. Le montant de l'amortissement unique sera prélevé dans le fonds de réserve affecté.

## **Réserves générales**

Pour rappel, au 31.12.2020, le fonds de réserves générales s'élève à CHF 1'743'234.85 et le capital à CHF 509'248.11. Ces montants ne sont pas couverts par des liquidités, ce qui implique que tous les nouveaux investissements seront financés par des emprunts. Le résultat 2022 a été péjoré par un montant estimé de CHF 485'200, relatif à l'attribution au fonds d'entretien, rénovation et d'amortissement des bâtiments Vers l'église et l'Auberge.



## COMMUNE DE MEX

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL GENERAL DE MEX

vu le préavis 7/2021 de la municipalité adopté en séance du 15 novembre 2021  
ouï le rapport de la COGESFIN (commission de gestion et finances)  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'adopter le budget 2022 déficitaire de CHF 494'200.- tel que présenté.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Gregory Wyss

La secrétaire

Juliane Brandt



Annexe : ment.